



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes

1 boulevard Louis Aragon 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

☎ : 03.24.33.88.00

Service : Conseil Statutaire

Email : statut@cdg08.fr

DÉTACHEMENT SUR UN EMPLOI FONCTIONNEL : C.A.P A

1^{ère} demande Renouvellement

- Textes de référence :
- Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée (article 53)
 - Décret n°87-1101 du 30/12/1987
 - Décret n° 2007-1828 du 24/12/2007

Principe :

Les emplois administratifs ou techniques de direction sont accessibles par détachement à tous les fonctionnaires de catégorie A, à condition qu'ils soient titulaires d'un grade dont l'indice terminal est fixé par le décret n° 87-1101 du 30/12/1987 modifié et en fonction de la strate démographique.

Les emplois fonctionnels susceptibles d'être créés par une collectivité ou un établissement sont limitativement énumérés par l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le détachement est prononcé à la demande de l'agent et après avis de la CAP. Il est prononcé pour une durée qui ne peut être **supérieure à 5 ans**, renouvelable.

- COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT :
- NOM ET PRENOM DE L'AGENT :
- GRADE :
- EMPLOI FONCTIONNEL :
- STRATE DEMOGRAPHIQUE :
- NOMBRE D'HABITANTS :
- DATE DE NOMINATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE :
- DATE D'EFFET DU DETACHEMENT :
- DUREE DU DETACHEMENT :

A JOINDRE IMPERATIVEMENT :

- Courrier de l'agent.

A....., le.....
(Cachet de la Mairie) Le Maire, Le Président,

AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE A

Cadre réservé au Centre de Gestion

AVIS : Favorable Défavorable Reporté

Observations :

Vu en réunion de la C.A.P., le
Le Président de la CAP :